

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Neuvième chapitre – Daf 96 a et b

96 a

Guemara

Rav Yosef : Si un Tamei Met a mangé les Eimurim (qui doivent être consommés en principe sur l'autel) d'un korban Pessah ha'Ba b'Tumah, quelle est la loi ?

- *Puisqu'il est autorisé à manger la viande de Pessah b'Tum'ah, il en va de même pour l'Eimurim*
- *Ou alors, peut-être que le Heter ne s'applique qu'à la viande !*

- *Rava : Nous apprenons l'existence de Tum'at Eimurim de Tum'at Basar :*
 - *"[Veha'Nefesh Asher Tochal Basar] ...Asher la'Shem" inclut Eimurim.*
 - *On n'est responsable de la consommation d'Eimurim b'Tum'ah que lorsqu'on est responsable de la consommation de la viande b'Tum'ah.*
 - *R. Zeira : Où les Eimurim de Pessah Mitzrayim ont-ils été brûlés (il n'y avait pas de Mizbe'ach !)?*
 - *Abaye : On suppose qu'ils ont été rôtis à la broche [et mangés - il n'y avait pas d'Isur pour les manger].*
 - *En plus, Rav Yosef a enseigné dans une beraita qu'il y avait trois [endroits qui servaient de] Mizbe'ach - le linteau et les deux montants des portes (sur lesquels on a jeté le sang)*
 - *Il n'y en avait pas d'autre [pour Hakarat Eimurim] !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Quelles sont les différences entre les Pessah Mitzrayim et les Pessah Dorot (tous les futurs Pessah) ?

- Il fallait acheter Pesach Mitzrayim le dix de Nisan ;
 - un paquet d'hysope était utilisé pour répandre le sang sur le linteau et les deux montants de la porte ;
 - il a été mangé à la hâte en une nuit ;
- et Pesach Dorot est pour sept jours (cela sera expliqué).

Guemara

Quelle est la source [de la première loi] ?

- "...Be'Asor la'Chodesh ha'Zeh va'Yikchu" - Pessah Mitzrayim doit être acheté et consacré le dix Nissan ; Pessah Dorot n'a pas à l'être.
- Il est également écrit "V'Hayah Lachem l'Mishmeret Ad Arba'ah Asar Yom la'Chodesh ha'Zeh" - vous ne pouvez pas dire que seul Pesach Mitzrayim doit être vérifié [pour les défauts] pendant quatre jours !
 - Beraita - Ben Bag Bag : D'où vient le fait que le Tamid doit être contrôlé quatre jours avant son abattage
 - Beraita - Ben Bag Bag Nous avons appris d'une Gezeirah Shavah –
 - il est dit [concernant les Tamid] "Tishmeru l'Hakriv Li b'Mo'ado",
 - et il est dit, "v'Hayah Lachem l'Mishmeret Ad Arba'ah Asar" - tout comme Pessah doit être contrôlée quatre jours avant l'abattage, également pour les Tamids.
 - C'est différent, car il est écrit "Tishmeru".
 - En outre, concernant Pesach Dorot [quatre jours sont nécessaires, car] il est écrit "V'Avadta Et ha'Avodah ha'Zot ba'Chodesh ha'Zeh" - cela équivaut à toutes les Avodot de Nisan (Pesach Mitzrayim et Pesach Dorot).
 - Ce "ha'Zeh" [dans "V'Hayah Lachem l'Mishmeret..."] exclut plutôt Pessah Sheni (il n'est pas nécessaire de le vérifier pendant quatre jours).
 - Il est écrit "V'Ochlu Et ha'Basar ba'Laylah ha'Zeh" - vous ne pouvez pas dire que seul Pessah Mitzrayim est mangé le soir !
 - "V'Avadta Et ha'Avodah..." [équivaut à Pessah Mitzrayim et Pessah Dorot].

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *[dans "V'Ochlu Et ha'Basar..."] ?*
 - *Il enseigne comme R. Elazar ben Azaryah [que Pessah doit être mangée avant minuit] ou comme R. Akiva [qu'elle n'est pas mangée pendant deux nuits et un jour].*
- *Il est écrit "V'Chol Arel Lo Yochal Bo" - diriez-vous que cela exclut Pessah Dorot ? !*
 - *Il est écrit "V'Avadta" (tous les korbanot Pessah sont pareils)*
 - *Qu'apprenons-nous de "Bo" ?*
 - *"Bo" : Un Arel ne peut pas manger Pessah, mais il mange Matza et Maror.*
- *Il est écrit "Kol Ben Nechar (un apostat) Lo Yochal Bo" - diriez-vous que cela exclut les Korban Pessah des Dorot ? !*
 - *Il est écrit "V'Avadta".*
 - *Qu'apprenons-nous de "Bo" ?*
 - *"Bo" : Un Ben Nechar ne peut pas manger Pessah, mais il peut manger Téruma*
 - *La Torah avait besoin d'écrire les deux :*
 - *S'il n'y avait eu qu'Arel, nous aurions pensé qu'il ne mangeait pas [Pessah] parce que son corps (non circoncis) est répugnant, mais un Ben Nechar peut manger*
 - *S'il n'y avait eu que Ben Nechar, nous aurions pensé qu'il ne peut pas manger parce qu'il n'a pas l'intention de servir Hash-m, mais un Arel peut manger (par exemple, s'il ne se circoncit pas à cause du danger, par exemple, ses frères sont morts par circoncision).*
- *Il est écrit "Toshav v'Sachir (a Ger Toshav ou Nochri) Lo Yochal Bo" - diriez-vous que cela exclut les Dorot de Pessah ? !*
 - *Il est écrit "V'Avadta".*
 - *Qu'apprenons-nous de "Bo" ?*
 - *L'apostasie interdit de manger Pessah, mais elle n'interdit pas de manger Terumah.*
- *Il est écrit "U'Maltah Oto Az Yochal Bo" (celui qui a acheté un esclave d'Arel pour être un Eved Kena'ani ne peut pas manger Pessah tant qu'il ne l'a pas circoncis) - direz-vous que cela exclut les Dorot de Pessah !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Il est écrit "Vé Avadta".*
 - *Qu'apprenons-nous de "Bo" ?*
 - *"Bo" : Si Reuven n'a pas circoncis ses fils et ses esclaves, il est disqualifié de Pessah, mais pas de Térumah.*

Il est écrit "V'Etzem Lo Tishberu Vo" - diriez-vous que cela exclut les Korban Pessah des Dorot ? !

- *Il est écrit "V'Avadta".*
 - *Qu'apprenons-nous de "Bo" ?*
 - *C'est Asur qui casse les os d'un Korban Pessah kasher, mais pas d'un Pessah pasul.*

Il est écrit "Al Tochlu Mimenu Na" - dites-vous que cela exclut les Korban Pessah des Dorot !

- *Il est écrit "V'Ovadta".*
 - *Que nous apprend le "Mimenu" ?*
 - *Le "Mimenu" est un outil de travail qui permet de faire des recherches sur les problèmes de santé : Il enseigne comme Rava (il est utilisé pour un Gezeirah Shavah interdisant à un Arel de manger Ma'aser Sheni).*

Mishnah : Il a été mangé à la hâte en une nuit.

- *Quelle en est la source ?*
 - *"Va'Achaltem Oso b'Chipazon" - seulement il est mangé à la hâte.*

Mishnah : Pessah Dorot est pour sept jours.

- *À quoi cela se réfère-t-il ?*
 - *Cela ne peut pas se référer au Korban Pessah - cela ne s'applique pas pendant sept jours !*

96 b

- *Réponse 1 : Il s'agit de [l'isur de] Chametz.*
 - *Cela implique que l'Isur Chametz à Mitzrayim n'était qu'une nuit - mais ce n'est pas le cas !*
 - *Beraita - R. Yosi ha'Gelili : D'où vient le fait que le Chametz n'a été interdit qu'une seule journée [complète] pendant le korban Pessah de Mitzrayim*
 - *Beraita - R. Yosi ha'Gelili : Il est écrit "V'Lo Ye'achel Chametz ; Ha'Yom Atem Yotz'im."*
- *Réponse 2 : La Mishnah signifie ce qui suit :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Pessah Mitzrayim a été mangée en une nuit - il en va de même pour Pessah Dorot ;*
 - *L'Isur Chametz de Pessah Mitzrayim était d'un jour, mais celui de Pessah Doros est de sept jours.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

R. Yehoshua : Parfois la Temoura (animal qui a reçu le transfert de sainteté d'un Korban Pessah) d'un Korban Pessah est offerte, parfois elle ne l'est pas - je ne sais pas quand elle est offerte.

R. Akiva : Si un Pessah était [perdu, et] trouvé [après qu'un autre animal ait été remplacé par Hukdash] :

- *S'il a été trouvé avant l'abattage du Korban Pessah (son remplacement), il est Ro-Eh (envoyé en pâturage) jusqu'à ce qu'il ait un moum puis il est racheté un et Shelamim est acheté avec l'argent - [si on a fait Temourah / animal a reçu un transfert de sainteté,] la même chose s'applique à sa Temourah ;*
- *S'il a été trouvé après l'abattage, il est offert comme un Chelamim - il en va de même pour sa Temoura.*

Guemara

[Vraisemblablement, R. Yehoshua a entendu comme R. Akiva l'a enseigné, que parfois la Pessah elle-même est offerte, et parfois elle ne l'est pas -] pourquoi a-t-il posé des questions sur la Témourah, et non sur le korban Pessah elle-même ?

- *Il enseigne qu'il y a un Temourah Pesach qui n'est pas offert.*
 - *Rabah : La Mishnah fait une distinction entre le moment où elle a été trouvée avant ou après l'abattage ;*
 - *R. Zeira : Il fait la distinction entre le moment où il a été trouvé avant ou après midi [de Erev Pesach].*
 - *Pourtant, il est explicitement dit, "si elle a été trouvée avant l'abattage..." !*
 - *Cela signifie qu'elle a été trouvée avant l'heure [la plus proche] de l'abattage.*
- *Les Tana'im se disputent comme Rabah et R. Zeira :*
 - *Beraïta :*
 - *Si un korban Pessah a été trouvée avant l'abattage, il est envoyé Ro'eh ;*
 - *S'il a été trouvé après l'abattage, il est offert [comme un Chelamim] ;*
 - *R. Eliezer dit que*
 - *S'il a été trouvé avant midi, il est Ro'eh ;*
 - *S'il a été trouvé après midi, il est offert.*
 - *Version 1 (Mishnah) : S'il a été trouvée après l'abattage de Pessah, il est offert comme un Chelamim (il en va de même pour sa Temoura).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Rava : Mais si la bête a été trouvée avant l'abattage et qu'il a fait la Temoura après l'abattage, puisque la Temoura provient d'une Kedushah Dechuyah (le korban Pessah aurait pu être offert, mais il ne l'a pas été), elle n'est pas offerte.*
 - *Abaye - Beraita : "Im Kesev" inclut la Temurat Pessah après Pessah - il est offert comme Shelamim.*
 - *Quel est le cas ?*
 - *S'il a été trouvé après la shechita et qu'il a fait la Temoura après la shechita, il est évident qu'il s'agit de Chelamim [comme le korban Pessah lui-même] - nous n'aurions pas besoin de verset pour cela !*
 - *Il a été trouvé avant la shechita et il a fait la Temoura après le massacre !*
 - *Non - en réalité, il a été trouvé après la shechita et il a fait la Temoura après la shechita - le verset est une simple Asmachta.*
 - *Qu'apprenons-nous [vraiment] de ce verset ?*
 - *Beraita : "Kesev" - cela comprend la queue d'un agneau qui est un Pessah (il fait partie de l'Eimurim ; il est brûlé sur l'autel).*
 - *"Im Kesev" comprend un Pessah qui n'a pas été offert dans sa première année et un Chelamim qui vient à cause de Pessah (Chagigah du 14 ; ou bien Temurat Pessah ou Motar Pessah)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerna,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *Ils sont comme des Chelamim à tous égards, c'est-à-dire Semichah, Nesachim, et Tenufah (balancement) de la poitrine et de la jambe avant.*
- *"V'Im Ez" distingue, pour enseigner que la queue d'une chèvre ne fait pas partie des Eimurim.*
- *Version 2 (Reisha) :*
 - *Si elle a été trouvée avant l'abattage de Pessah, elle est Ro-Eh jusqu'à ce qu'elle ait un moum, puis elle est rachetée et Shelamim est achetée avec l'argent - il en va de même pour sa Temoura.*
 - *Rava : Si elle a été trouvée avant l'abattage et qu'il a fait la Temoura avant l'abattage - mais si elle a été trouvée avant l'abattage et qu'il a fait la Temoura après l'abattage, la Temoura est offerte comme Shelamim.*
 - *Quelle est la raison*
 - *L'abattage [d'un Pessah] est Kove'a (disqualifie les autres Pessah du même propriétaire) uniquement des animaux qui étaient Kodesh à ce moment.*
 - *Abaye - Beraita : "Im Kesev" inclut les Temurat Pessah après Pessah - il est offert comme Shelamim.*
 - *Peut-être la même chose s'applique-t-elle avant Pessah !*
 - *"Hu" - il (Pessah) est offert, mais [il y a un cas où] sa Temurah n'est pas offerte.*
 - *Quel est le cas ?*
 - *Si elle a été trouvée avant l'abattage et qu'il a fait la Temoura avant l'abattage, c'est évident (c'était Nidcheh*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

*- nous n'aurions pas besoin
d'un verset pour cela) !*

- *Il a été trouvé avant
l'abattage et il a fait la
Temoura après l'abattage.*
- *Rava est réfuté.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com